

LE 3 SEPTEMBRE 2014

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de ladite municipalité tenue le mercredi 3 septembre 2014 sur les 19 h 35 au centre communautaire situé au 3090, rue Principale conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

À laquelle séance sont présents Madame la conseillère Mélanie Dupré et Messieurs les conseillers :

Pierre Adam  
Pierre Bissonnette  
Alain Poisson

Jean Robert  
Daniel Tétrault

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Madame la mairesse Marilyn Nadeau.

Le directeur général, Monsieur Denis Meunier, est également présent.

---

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et moment de recueillement;
2. Administration générale;
  - 01 Adoption de l'ordre du jour (en annexe).
  - 02 Adoption des procès-verbaux (en annexe) :
    - Séance ordinaire du 5 août 2014;
    - Séance extraordinaire du 28 août 2014.
  - 03 Adoption de la liste des comptes à payer numéro 2014-09 (en annexe).
  - 04 Résolution concernant une demande d'aide financière présentée par Opération Nez rouge Vallée-du-Richelieu (en annexe).
  - 05 Résolution concernant des modifications au système de surveillance par caméras (en annexe).
  - 06 Avis de motion concernant l'adoption d'un règlement remplaçant le règlement sur les tarifs pour les célébrations de mariages ou unions civiles (en annexe).

3. Sécurité publique;
  - 01 Avis de motion afin de remplacer le règlement sur la tarification du Service de sécurité incendie (en annexe).
  - 02 Résolution concernant un appel d'offres pour 2 châssis de camion (en annexe).
  - 03 Résolution concernant la prolongation de l'entente de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (en annexe).
4. Transport;
  - 01 Adoption du règlement numéro 850-14 concernant la circulation et le stationnement (en annexe).
  - 02 Résolution concernant l'achat d'un ponceau (en annexe).
  - 03 Résolution concernant la signalisation routière lors du remplacement de 2 ponceaux dans le rang des Trente dans les branches numéros 1 et 10 du ruisseau à l'Ours (en annexe).
  - 04 Résolution concernant un appel d'offres pour le resurfaçage d'une partie du rang des Trente (en annexe).
5. Hygiène du milieu;
  - 01 Résolution concernant une demande d'admissibilité (1896, rang de la Rivière Sud) au programme de mise aux normes des installations septiques (en annexe).
  - 02 Résolution concernant une demande d'admissibilité (1225, rang de la Rivière Sud) au programme de mise aux normes des installations septiques (en annexe).
6. Santé et bien-être;
7. Aménagement, urbanisme et développement;
  - 01 Avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (en annexe).
  - 02 Résolution concernant l'adoption d'un projet de règlement d'amendement au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, et, fixant la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation (en annexe).
  - 03 Avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement amendant le règlement de zonage (en annexe).
  - 04 Résolution concernant l'adoption du premier projet de règlement amendant le zonage, et, fixant la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation (en annexe).
  - 05 Résolution concernant une demande de permis pour remplacer les enseignes de l'immeuble portant les numéros civiques 3062 et 3064, rue Principale (en annexe).
  - 06 Résolution concernant une demande de permis de rénovation au 3222, rue Principale (en annexe).
  - 07 Résolution concernant une demande de permis de rénovation pour l'immeuble portant les numéros civiques 3300 à 3310, rue Principale (en annexe).
  - 08 Résolution concernant la tenue d'une journée de formation de l'Association québécoise d'urbanisme (en annexe).

8. Loisirs et culture;
    - 01 Résolution concernant le renouvellement de la convention d'exploitation d'un système informatique modulé avec le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie (en annexe).
  9. Mot de la mairesse et affaires diverses;
  10. Période de questions;
  11. Clôture de la séance.
- 

#### Ouverture de la séance

Madame la Mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 35.

#### 164-14 Ordre du jour - adoption

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance, et, qu'il s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Bissonnette  
appuyé par Monsieur Jean Robert

et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que déposé par le directeur général.

#### 165-14 Adoption des procès-verbaux

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 août et celui de la séance extraordinaire tenue le 28 août 2014, et, qu'il y a lieu de les adopter sans modification;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Adam  
appuyé par Monsieur Daniel Tétrault

et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 août et celui de la séance extraordinaire tenue le 28 août 2014 soient adoptés tels qu'ils sont rédigés.

#### 166-14 Adoption des comptes à payer

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de la liste des comptes à payer pour le mois d'août 2014;

ATTENDU QU'il y a lieu de l'accepter, et, d'autoriser le paiement desdits comptes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Mélanie Dupré  
appuyé par Monsieur Alain Poisson

et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste des comptes à payer portant le numéro 2014-09, au montant de 389 534,39 \$, soit acceptée telle qu'elle est rédigée, et, autorisation est donnée au directeur général de payer lesdits comptes.

#### 167-14 Subvention - organisme

Il est proposé par Monsieur Pierre Bissonnette  
appuyé par Monsieur Alain Poisson

et résolu à l'unanimité des conseillers de verser une aide financière à cet organisme :

- Opération Nez rouge Vallée-du-Richelieu      150 \$

Il est également résolu d'autoriser le directeur général à verser la subvention à cet organisme.

#### 168-14 Surveillance par caméras - modifications

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter certaines modifications au système de surveillance par caméras de la municipalité;

ATTENDU QUE le coût des travaux est estimé à 4 793,22 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Adam  
appuyé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la proposition de services de la compagnie Numéricom surveillance inc. au montant de 4 793,22 \$ incluant les taxes.

169-14 Avis de motion - remplacement du règlement décrétant les tarifs pour les célébrations de mariages ou d'unions civiles

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur le conseiller Daniel Tétrault qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente afin de remplacer le règlement numéro 737-08 décrétant les tarifs pour les célébrations de mariages ou d'unions civiles.

170-14 Avis de motion - tarification pour les incendies de véhicules des non-résidents

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur le conseiller Pierre Bissonnette qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente afin de remplacer le règlement concernant la tarification du Service de sécurité incendie pour les interventions dans le cadre des incendies de véhicules des non-résidents.

171-14 Châssis (2) de camion - appel d'offres

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du devis technique, préparé par Monsieur Michel Maillé, consultant, pour l'achat de deux châssis de camion usagé;

ATTENDU QUE le Conseil municipal est favorable à ce type d'acquisition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Daniel Tétrault  
appuyé par Monsieur Alain Poisson

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général à procéder à un appel d'offres, par invitation, auprès d'au moins deux fournisseurs, selon le document préparé par Monsieur Michel Maillé, consultant.

172-14 Prolongation de l'entente de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent

ATTENDU QUE l'entente remplaçant l'entente relative à la création de la Régie intermunicipale de police Vallée-du-Richelieu a pris fin le 22 mai 2014;

ATTENDU QUE quelques municipalités ne désirent pas renouveler l'entente;

ATTENDU QU'une majorité de municipalités est d'accord pour adopter un nouveau protocole;

ATTENDU QUE le maintien de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, alors créée, doit être privilégié jusqu'à la mise en place d'organisations policières en mesure d'assurer la couverture sur l'ensemble du territoire;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent est une partie intéressée au sens de l'article 468.49 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU QUE, dans l'intérêt des contribuables, la Régie souhaite la prolongation de l'entente actuelle pour une période additionnelle;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le maintien de la Régie jusqu'au 31 décembre 2015;

ATTENDU QUE ce délai permettra également d'effectuer les répartitions qui s'imposent;

ATTENDU QU'il y a lieu d'informer la ministre de la Sécurité publique de la présente demande;

ATTENDU QU'il est suggéré que chacune des municipalités adopte une résolution au même effet que la présente, et, en avise le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU la résolution CE-14-2182 adoptée le 13 août 2014 par le comité exécutif de la Régie recommandant l'adoption de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean Robert  
appuyé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillers :

- de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de décréter le maintien de la Régie;
- de requérir également la prolongation de l'entente remplaçant l'entente relative à la création de la Régie intermunicipale de police Vallée-du-Richelieu jusqu'au 31 décembre 2015;
- de solliciter aussi la publication du décret du ministre dans la Gazette officielle du Québec;
- de faire suivre copie de la présente résolution au ministre de la Sécurité publique;
- de recommander aux dix-sept (17) municipalités membres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent d'adopter une résolution au même effet que la présente, et, en faire suivre également une copie au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

173-14 Adoption du règlement numéro 850-14 amendant le règlement numéro 645-00 concernant la circulation et le stationnement

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal, une copie du projet de règlement, amendant le règlement numéro 645-00 concernant la circulation et le stationnement, a été remise aux membres du conseil municipal au plus tard 2 jours juridiques avant la présente séance à laquelle il doit être adopté;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean Robert  
appuyé par Monsieur Pierre Bissonnette

et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement numéro 850-14, amendant le règlement numéro 645-00 concernant la circulation et le stationnement, soit adopté.

174-14 Ponceau rang des Trente - remplacement

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de procéder au remplacement du ponceau dans le rang des Trente au-dessus de la branche numéro 1 du ruisseau à l'Ours;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Bissonnette  
appuyé par Monsieur Daniel Tétrault

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la proposition de St-Germain égouts et aqueduc inc., datée du 27 août 2014, pour la fourniture d'un tuyau de tôle ondulé au montant de 15 310,42 \$ incluant les taxes.

175-14 Remplacement de ponceaux (2) dans le rang des Trente - signalisation routière

ATTENDU QUE la Municipalité projette de remplacer les ponceaux dans le rang des Trente enjambant les branches numéros 1 et 10 du ruisseau à l'Ours;

ATTENDU QUE la Municipalité évalue la durée des travaux à quelques jours;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une entreprise de signalisation routière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Alain Poisson  
appuyé par Monsieur Pierre Adam

et résolu à l'unanimité des conseillers de retenir les services du « Groupe Signalisation Montérégie » relativement aux travaux de remplacement de ponceaux (2) à être réalisés dans le rang des Trente au montant de 2 626 \$ plus 226 \$ par jour de location excluant les taxes.

176-14 Resurfaçage d'une partie du rang des Trente - appel d'offres

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance des documents d'appel d'offres concernant le resurfaçage d'une partie du rang des Trente préparé par BHP experts-conseils, et, qu'il s'en déclare satisfait;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Daniel Tétrault appuyé par Monsieur Pierre Bissonnette

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les documents d'appel d'offres préparés par BHP experts-conseils, et, de procéder à la publication de ceux-ci sur le site Internet du Système électronique d'appel d'offres du Québec (SÉAO).

177-14 Programme de mise aux normes des installations septiques - demande d'admissibilité - 1896, rang de la Rivière Sud

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté son Règlement numéro 826-13 décrétant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a également adopté un règlement décrétant une dépense et un emprunt aux fins du financement du programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE la propriétaire de l'immeuble situé au 1896, rang de la Rivière Sud a soumis une demande d'admissibilité pour une aide financière dans le cadre du programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement décrétant la création du programme et que des fonds sont disponibles à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Adam appuyé par Monsieur Alain Poisson

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande d'aide financière soumise par la propriétaire de l'immeuble situé au 1896, rang de la Rivière Sud à Saint-Jean-Baptiste (lot 4 149 372) dans le cadre du « programme de mise aux normes des installations septiques ».

178-14 Programme de mise aux normes des installations septiques - demande d'admissibilité - 1225, rang de la Rivière Sud

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté son Règlement numéro 826-13 décrétant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a également adopté un règlement décrétant une dépense et un emprunt aux fins du financement du programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE les propriétaires de l'immeuble situé au 1225, rang de la Rivière Sud ont soumis une demande d'admissibilité pour une aide financière dans le cadre du programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement décrétant la création du programme et que des fonds sont disponibles à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Daniel Tétrault appuyé par Monsieur Pierre Bissonnette

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande d'aide financière soumise par les propriétaires de l'immeuble situé au 1225, rang de la Rivière Sud à Saint-Jean-Baptiste (lot 4 149 347) dans le cadre du « programme de mise aux normes des installations septiques ».

Avis de motion - règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 756-09

179-14

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur le conseiller Pierre Bissonnette qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente afin de modifier le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'ajouter des critères d'évaluation concernant la réalisation de projets intégrés dans les zones R-1, R-2, R-4, R-6, R-18 et R-19.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

180-14

Résolution adoptant le projet de règlement d'amendement au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, et, fixant la date de l'assemblée de consultation

Il est proposé par Monsieur Daniel Tétrault  
appuyé par Monsieur Pierre Adam

et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le projet de règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 851-14.

Le présent projet de règlement numéro 851-14 aura pour objet de modifier le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin :

- d'ajouter des critères d'évaluation concernant la réalisation de projets intégrés dans les zones R-1, R-2, R-4, R-6, R-18 et R-19.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue mardi le 7 octobre 2014 à 19 h 20 au centre communautaire situé au 3090, rue Principale à Saint-Jean-Baptiste. Lors de cette assemblée de consultation, le Conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et, entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

181-14

Avis de motion - règlement de zonage numéro 751-09

Avis de motion est par la présente donné par Madame la conseillère Mélanie Dupré qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente pour modifier le règlement de zonage afin :

- d'ajouter des dispositions concernant la réalisation d'un projet intégré dans les zones R-1, R-2, R-4, R-6, R-15, R-18, R-19, C-1, C-2, C-4 et C-5, soit notamment, les normes d'implantation, les usages autorisés, les aires d'agrément et les aires de stationnement;
- d'autoriser les usages habitations unifamiliales jumelées et en rangées dans les zones résidentielles R-4 et R-6.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

182-14

Résolution adoptant le premier projet de règlement d'amendement au règlement de zonage, et, fixant la date de l'assemblée de consultation

Il est proposé par Monsieur Pierre Bissonnette  
appuyé par Monsieur Daniel Tétrault

et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le premier projet de règlement de zonage numéro 852-14.

Le présent projet de règlement numéro 852-14 aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- d'ajouter des dispositions concernant la réalisation d'un projet intégré dans les zones R-1, R-2, R-4, R-6, R-15, R-18, R-19, C-1, C-2, C-4 et C-5, soit notamment, les normes d'implantation, les usages autorisés, les aires d'agrément, les aires de stationnement;

- d'autoriser les usages habitations unifamiliales jumelées et en rangées dans les zones résidentielles R-4 et R-6.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie inté-grante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue mardi le 7 octobre 2014 à 19 h 20 au centre communautaire situé au 3090, rue Principale à Saint-Jean-Baptiste. Lors de cette assemblée de consultation, le Conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et, entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

183-14

Demande de certificat - DPENL 140205

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble portant les numéros civiques 3062 et 3064, rue Principale a présenté une demande de certificat d'autorisation pour une enseigne;

ATTENDU QUE la présente demande est assujettie au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU QUE lors de sa séance tenue le 25 août dernier, le Comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'étude de ce dossier, et, a recommandé l'émission du certificat;

ATTENDU QUE le Conseil municipal est favorable à cette recommandation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Alain Poisson  
appuyé par Monsieur Jean Robert

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'émission du certificat d'autorisation pour l'enseigne présenté selon la demande numéro DPENL 140205 à l'égard de l'immeuble portant les numéros civiques 3062 et 3064, rue Principale.

184-14

Demande de permis - DPCOL 140210

ATTENDU QUE le propriétaire du 3222, rue Principale a présenté la demande de permis numéro DPCOL 140210 concernant le remplacement des portes et fenêtres de la résidence;

ATTENDU QUE la présente demande est assujettie au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU QUE lors de sa séance tenue le 25 août dernier, le Comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'étude de ce dossier, et, a recommandé l'émission du permis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Bissonnette  
appuyé par Monsieur Daniel Tétrault

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'émission du permis suite à la demande numéro DPCOL 140210 concernant le remplacement des portes et fenêtres de la résidence située au 3222, rue Principale.

185-14

Demande de permis - DPREL 140213

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble portant les numéros civiques 3300 à 3310, rue Principale a présenté la demande de permis numéro DPREL 140213 afin de remplacer le plancher du balcon, le garde-corps ainsi que la porte-fenêtre du logement situé au second étage et ayant front sur la rue Principale;

ATTENDU QUE la présente demande est assujettie au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU QUE lors de sa séance tenue le 25 août dernier, le Comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'étude de ce dossier, et, a recommandé l'émission du permis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean Robert  
appuyé par Monsieur Pierre Adam

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'émission du permis suite à la demande numéro DPREL 140213 concernant le remplacement du plancher du balcon, du garde-corps et de la porte-fenêtre du logement situé au second étage et ayant front sur la rue Principale.

186-14

« Les outils à caractère discrétionnaire » - formation

ATTENDU QUE l'Association québécoise d'urbanisme, en collaboration avec la Ville de Granby, tiendra une formation les 24 et 25 octobre prochain dont le thème sera « Les outils à caractère discrétionnaire »;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser la participation de la municipalité à cette formation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Alain Poisson  
appuyé par Monsieur Pierre Adam

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les personnes suivantes à participer à la formation, organisée par l'Association québécoise d'urbanisme, qui aura lieu à Granby les 24 et 25 octobre prochain :

- Monsieur Gérald Lavoie, membre du Comité consultatif d'urbanisme;
- Monsieur Pierre Adam, conseiller et membre du Comité consultatif d'urbanisme;
- Monsieur Alain Poisson, conseiller et membre du Comité consultatif d'urbanisme.

Il est également résolu que la Municipalité défraie le coût d'inscription de chacun des participants, et, rembourse les frais inhérents à leur participation sur présentation des pièces justificatives.

187-14

Convention pour l'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée à Simb@ - renouvellement

ATTENDU QUE la convention pour l'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée à Simb@ arrive à échéance le 31 décembre prochain;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler ladite entente avec le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie inc. pour une durée de 3 ans;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du projet à intervenir, et, se déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Daniel Tétrault  
appuyé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le projet de convention pour l'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque, et, d'autoriser la mairesse, Madame Marilyn Nadeau, et le directeur général, Monsieur Denis Meunier, à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste.

Période de questions

Conformément aux dispositions de la loi, la présidente invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

188-14

Clôture de la séance

Il est proposé par Madame Mélanie Dupré  
appuyé par Monsieur Alain Poisson

et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20 h.

Le directeur général,

La présidente,

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_